Programme de Formation

CACES® R482 - Engins de chantier - Initiale

Description

Formation conforme à la recommandation R482 de la CNAM, avec tests réalisés par un testeur certifié et délivrance du CACES®. Catégories B1 ou G, catégorie supplémentaire et options sur devis.

Points Forts

Formation conforme à la recommandation R482 de la CNAM, avec tests réalisés par un testeur certifié et délivrance du CACES®. Catégories B1 ou G, catégorie supplémentaire et options sur devis.

Public visé

- Conducteurs d'engins de chantier en activité non certifiés
- Toute personne amenée à conduire des engins de chantier (catégories A, B1, C1, D, F, G…)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Conduire un engin de chantier en appliquant les règles de sécurité
- Effectuer les manœuvres propres à chaque catégorie d'engin
- Réaliser la maintenance de premier niveau et signaler les anomalies
- Obtenir le CACES® R482 dans la ou les catégories visées, permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite

Organisation

Durée : 21 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Description

- **Formation théorique (7 h)**
 - Introduction : Contexte de la formation et réalité des accidents (sources CRAM / INRS)
 - Réglementation : Acteurs et textes réglementaires (arrêté du 2 décembre 1998, recommandation R482), Obligations de l'employeur (Code du travail), responsabilités pénales
 - Principes généraux de prévention : Notions de danger et de risque, accidents du travail, Organisation d'un chantier avec engins, évaluation des risques
 - Règles d'utilisation : Équilibre, risques de basculement et de renversement, Pincement, chocs, écrasement, Vérifications et contrôles périodiques des engins
 - Risques liés à l'environnement : Tampons d'égouts, tassements différentiels, déclivités, eau et vent, Circulation sur chantier
 - Catégories d'engins R482
 - Signalisation : Code de la route, panneaux, signalisation temporaire de chantier
 - Travail à proximité des réseaux : Réseaux aériens : distances de sécurité, Réseaux souterrains : caractéristiques, risques, signalisation d'alerte
- **Formation pratique (7 h)**
 - Prise de poste : contrôle visuel de l'engin et vérification des dispositifs de sécurité
 - Conduite et circulation sur différents sols, en pente, en virage, en marche avant et arrière

- Manœuvres avec souplesse et précision
- Chargement et déchargement sur porte-engins
- Entretien de premier niveau, contrôle des niveaux
- Opérations de fin de poste et compte rendu d'activité

- **Tests CACES® théorique et pratique (7 h)**

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Avoir un avis favorable de la médecine du travail (aptitude médicale)
- Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture, calcul
- Se munir de ses équipements de protection individuelle (EPI) : chaussures de sécurité, gilet haute visibilité, gants
- Maîtriser la conduite de la catégorie d'engin visée par le test

Modalités pédagogiques

- Alternance théorie / pratique
- Mises en situation de conduite réelles
- Analyse de cas d'accidents (sources CRAM / INRS)
- Entraînement aux épreuves du CACES®

Moyens et supports pédagogiques

- Support de cours individuel remis à chaque participant
- Exposés participatifs illustrés (projection, photos, vidéos, retours d'accidents)
- Exercices pratiques sur engins et terrain d'évolution adaptés
- Formation 100 % présentiel, dispensée par un formateur-testeur certifié

Modalités d'évaluation et de suivi

- **Positionnement en amont**
 - Questionnaire de positionnement et vérification des prérequis (aptitude médicale, EPI)
- **Pendant la formation**
 - Feuilles d'émargement par demi-journée
 - Exercices pratiques suivis par le formateur
- **Fin de formation**
 - Épreuves théorique et pratique selon la recommandation CNAM, réalisées par un testeur certifié
 - Réussite : note minimale de 70/100 à chacune des deux épreuves
 - En cas d'échec partiel : bénéfice de la partie réussie conservé 12 mois (seule la partie échouée est à repasser, après formation adaptée, auprès du même organisme)
 - Délivrance du CACES® par catégorie et d'une attestation individuelle de fin de formation
 - Le CACES® permet à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite
- **Satisfaction**
 - Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation
 - Questionnaire de satisfaction à froid à J+60